Motivées par le besoin d'arriver à l'autosuffisance pétrolière, par le fait qu'il est intéressant d'exploiter des ressources connues
ainsi que par la possibilité d'obtenir des recettes plus élevées, les sociétés envisagent maintenant de donner suite à ces projets. Cette nouvelle
volonté est concrétisée par la mise sur pied de groupes d'experts chargés
d'élaborer et de planifier des projets, comme à Judy Creek, et par un
certain nombre de projets pilotes qui devraient être lancés incessamment.
Bon nombre de gisements sont toutefois exploités par des multinationales qui
ont tout à perdre dans l'application du programme énergétique sauf si elles
sont en mesure d'augmenter leur contenu canadien et ainsi profiter au
maximum des paiements incitatifs. L'incertitude qui règne à l'heure
actuelle ne peut que ralentir les opérations.

2. Le rôle des stimulants

Bien que les techniques de récupération améliorée promettent d'accroître les approvisionnements pétroliers intérieurs, il est évident que ce mode de récupération ne sera tenté que si le climat économique y est favorable. Le Comité est d'avis que les politiques gouvernementales seront à cet égard déterminantes. En conséquence, la politique des prix doit prendre en considération les risques en cause et aider à offrir les stimulants nécessaires pour encourager les entrepreneurs à assumer ces risques. Il ne fait aucun doute que le programme énergétique national comporte des stimulants — brièvement décrits, ainsi que des mesures budgétaires provinciales, à l'annexe E. Cela étant, on admet par là même que les projets de récupération améliorée pourront aider le Canada à atteindre ses objectifs énergétiques.

Avant le PEN, comme on l'a fait remarquer, les projets d'expansion de la récupération améliorée du pétrole étaient peu encouragés, sauf les projets jugés les plus intéressants économiquement; toutefois, on avait déjà entrepris la planification de quelques autres projets. Les projections économiques cherchaient à déterminer à quel rythme les prix à la tête du puits augmenteraient par rapport au prix de \$16.75 par baril alors en vigueur. En lui-même, le prix de référence tertiaire de \$30 (compte tenu de l'escalade prévue liée à l'augmentation de l'indice des prix à la